

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 13 avril 2022

-----

Date de convocation : 8 avril 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18 Procurations : 0 Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN. Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER

EXCUSÉ : Frédéric TABONE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

#### **DÉLIBÉRATION N° 2022-30 : Convention avec l'APGL64 pour le diagnostic structure de la charpente de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer le diagnostic structure de la charpente métallique de la salle polyvalente, de son extension (zone tribunes et zone des anciens services techniques) et de la salle communale située au sud de la salle polyvalente (salle de l'Isarce), dans le cadre d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques.

Il propose de confier à cet effet le soin au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale de réaliser une mission d'assistance technique et administrative dans les mêmes conditions que le ferait le service technique sont disposent en propres certaines collectivités.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la Commune n'a pas de service technique susceptible de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

**DECIDE** de faire appel au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistante technique et administrative à la Commune pour la réalisation du diagnostic structure de la charpente métallique de la salle polyvalente, de son extension (zone tribunes et zone des anciens services techniques) et de la salle communale située au sud de la salle polyvalente (salle de l'Isarce), dans le cadre d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques, conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier.

<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>18</b>
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

